

Infocenter Bruxelles
Exp. : Avenue Prince de Liège 133 bte 120 - BE-5100 Jambes

Alex Noniem Anoniemenstraat 13 8530 Harelbeke

Numéro national : Numéro d'article : 01.10.01-012.34 Numéro d'article :

Jambes, le 25 mars 2022

Madame, Monsieur,

Ceci est votre avertissement-extrait de rôle<sup>1</sup> à l'impôt des non-résidents (personnes physiques) et taxes additionnelles pour vos revenus 2020 (exercice d'imposition 2021). Vous trouverez ci-dessous le montant que vous devez payer.

# Montant que vous devez payer:

€9.371,96

- o sur le compte bancaire : BE42 6792 0000 0054 Attention : nouveau numéro de compte!
- o avec la communication structurée: +++200/9750/39422+++
- o au plus tard le **25/05/2022**



**N'attendez pas** jusqu'à l'échéance pour effectuer ce paiement et évitez ainsi des intérêts de retard et des frais de poursuite. Simplifiez-vous la vie **en payant online** via MyMinfin.be.

**Conservez** soigneusement **cet avertissement-extrait de rôle**. Vous devrez peut-être prouver vos revenus, par exemple, pour demander des avantages sociaux (bourses d'étude, prêts sociaux, primes de logement...).

> Vous pouvez toujours l'imprimer via MyMinfin.be.

1/5 Signature(s) ORDRE DE VIREMENT 03 Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case Compte donneur d'ordre (IBAN) m et adresse donneur d'ordre AB D Abc ell in Bo le ar S di Ca no 5 06 10 Le Cann t Compte bénéficiaire (IBAN) B E 4 2 6 7 9 2 0 0 0 0 0 0 5 4 BIC bénéficiaire PCHQBEBB Br xe les Av n e ir ce de Liè e 13 b + + + 2 0 0 / 9 7 5 0 / 39422+++

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Conformément à l'article 136 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92).

## Avez-vous des questions sur cet avertissement-extrait de rôle?

Générales Paiement Calcul

Fin.belgium.be Votre Infocenter Bruxelles Votre bureau de taxation

Centre

PARTICULIERS BRUXELLES - INR 2

Contact Center: 02 572 57 57

Tous les jours ouvrables entre 8 h 30 et 17 h (tarif local).

Tél.: 02 572 57 57 (Contact Center)

Tél.: 02 576 84 50

Vous souhaitez venir? Prenez un rendez-vous:

• Fin.belgium.be > Contact

• 02 572 5757

Mentionnez à chaque contact le numéro d'article (216.810.053) et votre numéro national (63.47.15-253.76).

# Vous n'êtes pas d'accord avec cet avertissement-extrait de rôle?

### Erreurs et omissions simples ?

Contactez dès que possible votre bureau de taxation dont les coordonnées se trouvent ci-dessus.

### Contestations fondamentales?

Introduisez de préférence une réclamation. Vous devez introduire votre réclamation au plus tard dans les 6 mois<sup>1</sup>:

- o soit via MyMinfin.be
- o soit par courrier : envoyez une réclamation motivée à :

PARTICULIERS BRUXELLES - Avenue Prince de Liège 133 bte 582, 5100 Jambes

- o décrivant clairement les motifs de votre réclamation :
- o écrite, datée et signée par vous-même ou par votre conjoint sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement ou par un mandataire (joignez une procuration l'autorisant à agir en votre nom);
- o en mentionnant:
  - o votre nom, adresse et numéro national et ceux de votre conjoint ;
  - o en cas d'introduction par un mandataire : nom, adresse et qualité de votre mandataire ;
  - o le numéro d'article (216.810.053), la commune ().

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.

Lors de la procédure de réclamation, vous pouvez demander la conciliation auprès du Service de Conciliation Fiscale, Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 46 à 1030 Bruxelles : www.conciliationfiscale.be

### Délai de réclamation expiré ?

Dans un nombre limité de cas, vous pouvez encore demander un **dégrèvement d'office de l'imposition**. Vous devez en faire la demande dans un délai de 5 ans<sup>2</sup>. Prenez contact dès que possible avec votre service de taxation, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessus. Dans ce cas également, vous pouvez faire appel au Service de Conciliation Fiscale (voir ci-dessus).



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> À partir du 3º jour ouvrable qui suit le 25/03/2022, ou, en cas d'envoi électronique, à compter du jour où l'avertissement-extrait de rôle a été mis à disposition.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> À partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle l'impôt a été établi ou à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition dont relève l'impôt.

N° nat. : 63.47.15-253.76 N° Rép. : 00000.010915 Revenus 2020 - EX 2021

#### Résumé

Cette cotisation a été établie sur base des données qui figurent ci-après. Veuillez vérifier si ces données sont correctes.

### Données déclaration

Code	Donnée	Code	Donnée	Code	Donnée		
1001	1	1049	61.985,00	1078	1		
1552	02/01/2020	1570	15.000,00	1584	1		
1600	73.301,71	1604	1,00	1606	5.137,77		
1628	31/10/2020	1632	10.654,88				
Données administratives							
1082	1	1086	02/01/1963	1288	26,9		
1574	15.000,00	1619	1	1765	200,00		

## **RESULTAT DU CALCUL**

Montant que vous devez payer

€ 9.371,96

Taux moyen d'imposition (%)

38,9

## **DETAIL DU CALCUL**

## Détermination des revenus imposables

Bénéfices d'entreprises industrielles, commerciales ou agricoles

 Bénéfice brut
 73.301,71
 1600

 Plus-values
 1,00
 1604

 Cotisations sociales
 10.654,88 1632

 Autres frais professionnels
 5.137,77 1606

Résultat net (bénéfice) 57.510,06

Total 57.510,06 Imposable globalement 57.510,06

### Revenus professionnels imposables globalement

Revenus en qualité d'indépendant 57.510,06

Total 57.510,06

# Revenu imposable globalement

Revenus professionnels

- Revenus en qualité d'indépendant 57.510,06

Total des revenus nets 57.510,06

Revenu imposable globalement 57.510,06

# **CALCUL DE L'IMPOSITION**

Quotités exemptées

- montant de base 8.990,00



Date d'exécutoire du rôle : 21 mars 2022 Commune : Art. : 216.810.053

N° nat. : 63.47.15-253.76 N° Rép. : 00000.010915 Revenus 2020 - EX 2021

# Détail du calcul (suite)

Prorata convention internationale	48,13	
Impôt de base	23.500,03	
Réduction d'impôt - sur les quotités exemptées	1.081,67-	
Impôt à répartir	22.418,36	
ппроса герани		
Principal sur rev. impos. globalement Principal total sur	22.418,36	
rev. impos. globalement et distinctement	22.418,36	
Impôt Etat - Rev. imposables globalement	22.418,36 22.418,36	
IMPOT FEDERAL		
Impôt Etat réduit		
22.418,36 X100,0	00 % = 22.418,36 0	
- Rev. imposables globalement	22.418,36	
IMPOT TOTAL		
Impôt Total	22.418,36	
SOLDE IMPOT FEDERAL		
<ul><li>Majorations</li><li>Majoration (calcul ci-après)</li><li>Eléments non remboursables</li></ul>	0,00	
Bonification (calcul ci-après) - Eléments remboursables	112,50-	
Versements anticipés	15.000,00-	
Solde Impôt Fédéral	7.305,86	
Total Solde Impôt Fédéral Centimes additionnels 22.418,36 X S O L D E	7 %	7.305,86 1.569,29 8.875,15
Cotisation spéciale pour la sécurité se	ociale	
Montant dû sur 57.510,06 Déjà retenu	696,81 200,00-	
Solde cotisation spéciale	496,81	
ant que vous devez paver		

Montant que vous devez payer

€ 9.371,96

# Bonification pour versement anticipé de l'impôt

Impôt Total		22.418,36	
Base à envisager Porté à Majorations fédérales	106 %	22.418,36 23.763,46 0.00	
Précomptes imputés VA nécessaires pour éviter la majoration		0,00 0,00	
- Différence		23.763,46	



Date d'exécutoire du rôle : 21 mars 2022 Commune : Art. : 216.810.053

N° nat. : 63.47.15-253.76 N° Rép. : 00000.010915 Revenus 2020 - EX 2021

# Détail du calcul (suite)

VA4 15.000,0 X 0,75 % 112,50 0

Bonification totale 112,50

Stratégie Libre Stratégie (n°) 4

